

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 28 septembre 2022

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

En raison d'une erreur, le présent compte rendu annule et remplace le précédent.

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Procuration : Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ,
Madame Isabel BUREL, procuration à Madame Sandra STEPHAN, Monsieur Alex KERIVEL, procuration
à Monsieur Henri MOAN, Madame Odile DIVANAC'H, procuration à Benoît LAURIOU
Absent : Monsieur Robert GONIDOU
Nombre de votants : 18
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Cinq membres du Conseil Municipal des Jeunes sont présents, ils présenteront les 3 projets sur lesquels leur entité travaille.

Monsieur le Maire fait l'appel puis demande au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Délibération pour la prise de compétence GEMAPI par la communauté de commune
- Soutien financier au conseil municipal des jeunes pour l'organisation d'un évènement pour halloween
- Proposition acceptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2022.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

PRESENTATION DU PROJET DE SKATE-PARK

Madame Guillo explique que ce projet est étudié et porté par le Conseil Municipal des Jeunes et en présente la genèse. Après plusieurs séances de réflexion, les jeunes conseillers ont établi un cahier des charges recensant les différents besoins. Leur souhait : créer un lieu pour tous les âges et tous les niveaux. Ces demandes ont été transmises à différentes entreprises : 2 projets de création de skate-park furent ensuite reçus. Après analyse, les jeunes conseillers ont unanimement voté pour l'un des

2. Plusieurs membres du Conseil Municipal ont été contacté par une 3^{ème} entreprise qui a également fourni un devis mais très tardivement (quelques jours avant le conseil municipal de septembre).

Les trois propositions sont présentées et discutées. Les modules ne sont pas les mêmes d'une entreprise à l'autre ce qui explique les différences de tarifs.

Les types de matériaux utilisés font débat : bois, alu...

A l'invitation de Madame Guillou , les 5 jeunes conseillers précisent leur attente : ce qu'ils désirent ce n'est pas un lieu de compétition mais plutôt un endroit pour apprendre ou faire du skate quelque soit son niveau. Ils veulent créer un endroit donnant envie de s'y retrouver et proposer quelque chose de nouveau sur l'espace de la Métairie.

Monsieur Evenat demande si la question du bruit généré par une telle installation a été prise en compte. Monsieur le Maire lui répond que cela est bien le cas et que chacun des fabricants assurent que le bruit est minimisé grâce aux types de matériaux et au système de montage.

Dans le public plusieurs membres de l'association capiste « Planches à roulettes » sont présents. Monsieur le Maire donne la parole au président de cette association, Edouard Labatut, qui regroupe des utilisateurs de skate, trottinettes etc. Ce dernier déplore qu'il n'y ait pas eu de rencontre entre élus, jeunes, usagers et pratiquants d'activités à roulettes. Monsieur le Maire propose que l'association accompagne les jeunes sur ce futur équipement. Il y a une relation intéressante à créer avec cette association.

Madame Guillou demande quel est le coût du terrassement. Monsieur le Maire répond que les revêtements du futur skate-park et du terrain de tennis, qui sera restauré, seront refait en même temps.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise 3R pour un montant de 83 768,50 €.

- Proposition acceptée à l'unanimité

PRESENTATION DU VOYAGE A PARIS ET DE LA SOIREE D'HALLOWEEN PAR LES 5 JEUNES CONSEILLERS

Afin de découvrir le fonctionnement de notre démocratie, les membres du Conseil Municipal des Jeunes vivront quelques heures au cœur de nos institutions (Sénat, Assemblée Nationale...) les 25 et 26 octobre prochains.

Ce voyage coute 2 160,20 € mais, grâce à la vente de pains au chocolat, une partie de la somme est déjà acquise.

D'autre part, le Conseil des Jeunes souhaite organiser une « murder party » pour Halloween. Cela consiste en un grand jeu d'enquête dont le but est de résoudre une énigme. La création du scénario est confiée à l'association Pont-Croix 1358 pour un coût de 200 €.

- Proposition acceptée à l'unanimité

Carine Guillo annonce également la victoire du Conseil des jeunes lors d'un concours de pétanque inter-âges avec leur homologues à Plouhinec.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA HALLE DE SPORT

Monsieur le Maire explique que l'agence nationale du sport demande que le plan de financement soit revu afin d'assurer l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 000 €.

- Proposition adoptée à l'unanimité

RECRUTEMENT D'UNE APPRENTIE

Monsieur le Maire présente le projet de formation de Valentine Lebeul. Venue en stage à la Mairie sur plusieurs périodes l'année dernière, elle souhaite poursuivre son cursus scolaire en apprentissage. Sa formation doit la mettre en relation avec les usagers et elle a demandé à travailler auprès des services techniques.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DE L'EQUIPE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que Madame Vaudeleau, déjà en charge de la restauration scolaire, devient responsable de l'équipe cantine. A cet effet, il convient d'inscrire cette modification officiellement par la création du poste correspondant.

- Proposition adoptée à l'unanimité

REGLEMENT PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE L'ECOLE HENRI MATISSE

Monsieur le Maire précise que le temps de travail des agents en service à l'école est, dans la pratique, nécessairement calqué sur le temps scolaire. Afin de faciliter la gestion et le décompte des heures, effectuées ou à faire, il convient de définir les horaires de travail à l'intérieur d'un cycle annuel.

- Proposition adoptée à l'unanimité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux délibérations prises précédemment, Monsieur le Maire explique que le tableau de effectifs doit être mis à jour.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur Calvez présente l'analyse d'offres. Trois bureaux d'étude ont répondu. Il explique que le processus durera entre 9 et 11 mois.

Madame Guillou demande quels sont les critères pour accorder ou non un changement de destination. Il lui est répondu que le choix est différent suivant les secteurs. L'objectif est de maintenir le plus possible d'activités commerciales et artisanales dans le centre de Pont-Croix. Cette modification du PLU a également l'avantage d'offrir une alternative au droit de préemption.

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'étude le mieux disant, Futur Proche, pour un montant de 7 410 € HT

- Proposition adoptée à l'unanimité

Madame Guillou s'inquiète de la lenteur de la progression des travaux de revitalisation commerciale. Monsieur le Maire répond que les consultations des entreprises débiteront en octobre et que les travaux engagés par l'Etablissement Public de Bretagne vont bientôt commencer.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS PARTICIPANT AU SALON DES MAIRES

Comme chaque année, plusieurs élus se rendront au salon des maires à Paris. Leurs frais devront être pris en charge par la collectivité.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE DE LA COMMUNE

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

A la demande du Président de la République, et après la circulaire de la Première ministre aux ministres et aux administrations invitant à l'exemplarité en matière de sobriété énergétique, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan communal de sobriété énergétique qui entrera en vigueur sur Pont-Croix dès le 15 octobre.

Monsieur le Maire précise que les tarifs d'énergie ne sont pas les mêmes pour les particuliers et les collectivités, ces dernières ne bénéficiant pas d'aide de l'Etat. Il ajoute que l'éclairage public représente 40 % de la facture d'électricité de la commune. De plus, il est probable que cet hiver l'approvisionnement en électricité soit difficile, il convient donc de montrer l'exemple.

Plusieurs conseillers évoquent les scolaires qui devront cheminer dans l'obscurité. Le problème c'est qu'on ne peut pas allumer seulement quelques lampadaires puisqu'ils sont branchés par secteurs.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PRISE DE COMPETENCE GEMAPI

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes demande à chaque commune de valider cette prise de compétence.

La compétence GEMAPI se fonde sur les 4 items suivant de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ; ainsi que des formations boisées riveraines.

- Proposition adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune accueillera du 22 au 30 octobre la finale régionale du concours de peinture « Couleurs de Bretagne ». Cet événement regroupe les 49 communes ayant participé à l'édition 2022. En plus de l'exposition, des ateliers gratuits seront proposés à l'espace culturel.

- Monsieur le Maire rappelle également que le festival de cirque et d'arts de la rue « l'Épopée en roue libre » investira Pont-Croix du 4 au 10 octobre, proposant des spectacles gratuits et différentes animations, en lien avec le Fourneau et Galapiat Cirque.
- Les travaux rue Emile Zola touchent à leur fin, l'enrobé devant être fait dans les derniers jours de septembre. D'autre part, dès que les services du Département auront terminés les travaux sur la départementale, la commune engagera les aménagements d'entrée de ville avec l'installation de chicanes. Le démarrage des travaux à Keridreuff est prévu en fin d'année tandis que ceux de la voie verte, initiés par la communauté de commune, démarrent (élagage). Le choix du revêtement de la voie verte sera différent selon les situations. Plusieurs conseillers demandent comment sera négocié la traversée au niveau de la déchetterie. Monsieur le Maire répond que la vitesse devra être réduite, la calvaire sera certainement déplacé. Par contre, les autres solutions évoquées (rond-point, tunnel...) sont abandonnées car techniquement impossibles ou trop onéreuses .
- Monsieur le Maire annonce que l'expérience de piétonisation de la rue des Partisans va se poursuivre jusqu'en fin d'année, ce qui ne fait pas l'unanimité au sein du conseil.
- Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu du séjour qu'il a effectué en Allemagne avec Madame Odile Divanac'h ainsi que plusieurs membres du comité de jumelage de la commune, dans le cadre de la création d'un futur jumelage avec la ville de Selfkant.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h44.

Fait et affiché à Pont-Croix le 9 décembre 2022

Le Maire
Benoît Lauriou



